

# APPEL A CANDIDATURES POUR LA FORMATION EN MOBILITE AU QUEBEC – COHORTE 2019/2022

## Les différentes étapes de la procédure :

### Phase 1 : Dépôt du dossier

Dépôt du dossier complet et conforme à la région Guadeloupe

### Phase 2 : Convocation

**Si votre dossier est éligible aux critères et conditions demandés par la collectivité régionale, vous entrez dans la phase de sélection suivante :**

Convocations pour un entretien avec un psychologue et les auditions avec le comité de sélection

### Phase 3 : Demandes d'admission

**Si votre candidature a été retenue par le comité de sélection, vous devrez :**

Effectuer votre demande d'admission auprès des services d'admission québécois.

### Phase 4 : Demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Effectuer votre demande de certificat d'acceptation du Québec (CAQ), auprès du ministère immigration diversité et inclusion (MIDI) - immigration-quebec.gouv.qc.ca, si vous êtes admis.

### Phase 5 : Demande de permis d'études

Pour effectuer votre demande de permis d'études (après obtention du CAQ) auprès de l'ambassade du Canada, vous devrez fournir vos données biométriques.

### **Information complémentaire :**

Depuis le 31 juillet 2018, le gouvernement canadien demande à toutes personnes présentant une demande de permis d'études de fournir leurs données biométriques. Vous devrez vous rendre à l'un des points officiels que vous désignera l'ambassade, après la soumission de votre demande de permis d'études.

Pour plus d'informations consultez ce lien :

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>